

**Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole**

2, route de Narbonne

BP 22687

31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Téléphone : 05 61 75 32 32

**ACCORD-CADRE N°2025-002**

**Maintenance, exploitation et pilotage des installations énergétiques, réseaux,  
CVC de l'ENSFEA**

*Appel d'offre ouvert établi en application du code de la commande publique.*

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date limite de réception des offres : Le mercredi 26 mars 2025 à 12 heures**

Le présent RC comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

## Table des matières

<b>ARTICLE 1 :</b>	<b>OBJET</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 :</b>	<b>DUREE DE L'ACCORD-CADRE</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 :</b>	<b>PROCEDURE ET CARACTERISTIQUES</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 :</b>	<b>CONTENU DES PRESTATIONS ET DEROULEMENT DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
4.1 -	<b>Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)</b>	<b>4</b>
4.2 -	<b>Sous-traitance</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 :</b>	<b>VISITE DU SITE OBLIGATOIRE</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 :</b>	<b>OFFRES</b>	<b>5</b>
6.1 -	<b>Date limite de réception des offres</b>	<b>5</b>
6.2 -	<b>Conditions de retrait</b>	<b>5</b>
6.3 -	<b>Délai de validité des offres</b>	<b>5</b>
6.4 -	<b>Contenu des plis</b>	<b>5</b>
6.4.1	<i>Les pièces demandées relatives à la candidature de l'entreprise</i>	<i>6</i>
6.4.2	<i>Les pièces composant l'offre</i>	<i>6</i>
6.5 -	<b>Examen des candidatures et des offres</b>	<b>7</b>
6.5.1	<i>Sélection des candidatures</i>	<i>7</i>
6.5.2	<i>Sélection des offres</i>	<i>8</i>
<b>ARTICLE 7 :</b>	<b>VARIANTES</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 8 :</b>	<b>MODE DE REGLEMENT</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 9 :</b>	<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<b>8</b>

## ARTICLE 1 : OBJET

Le présent marché est établi en application du [code de la commande publique](#).

Le présent accord cadre concernent les prestations relatives à l'exécution des prestations relatives à l'exploitation des installations énergétiques de l'ensemble des bâtiments de l'école nationale supérieure de formation pour l'enseignement agricole (*ENSFEA*) incluant les logements de fonction.

Cet accord-cadre a pour objet principal le confort des occupants, la continuité de service, la maîtrise des énergies et des consommations énergétiques.

Cet accord-cadre donnera lieu à une tranche ferme comportant :

- un marché subséquent correspondant à la maintenance, l'entretien et la conduite des installations prises en charges (P2) ;
- des prestations sur bons de commandes correspondant à un P5 qui permet de faire des travaux, non inclus dans le périmètre de l'installation prise en charge ou de réaliser des travaux d'amélioration non pris en compte dans le P2.

L'accord cadre donnera lieu également à deux tranches optionnelles :

- Une tranche optionnelle n°1 correspondant au gros entretien (P3).
- Une tranche optionnelle n°2 correspondant à la fourniture d'énergie, gaz et pellets de bois (P1).

Code CPV (Nomenclature européenne) :

50721000

Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

## ARTICLE 2 : DUREE DE L'ACCORD-CADRE

L'entreprise retenue se verra confiée les prestations objet de l'accord-cadre.

La date de notification interviendra le 14 avril 2025 pour permettre un mois de préparation au futur titulaire sous réserve d'achèvement de la procédure.

La prise d'effet de l'accord-cadre est conditionnée par la mise en œuvre et l'aboutissement de la procédure. La date prévisionnelle de début des prestations est le 14 mai 2025.

La validité du marché débutera le 1er mai 2025. Sa durée sera de 2 ans. Deux reconductions de un an seront possibles.

La durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans.

La reconduction éventuelle sera notifiée expressément (lettre recommandée avec accusé de réception) par la **Personne publique** deux (2) mois avant la date anniversaire.

Le **Titulaire** ne peut refuser la reconduction.

Dans l'hypothèse où le **Titulaire** disparaîtrait par fusion avec une autre société, il est précisé que la mise au point de l'avenant de transfert est subordonnée à la réception immédiate par la **Personne publique** de l'acte portant la décision de fusion et de la justification de son enregistrement légal. A défaut, La **Personne publique** se réserve le droit de résilier l'accord-cadre sans indemnisation.

## ARTICLE 3 : PROCEDURE ET CARACTERISTIQUES

La consultation est passée selon une procédure d'appel d'offre en application de l'article R2124-2 du Code de la commande publique.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement (*conjoint ou solidaire*).

L'accord-cadre ne comprend qu'un seul lot, justifié par des contraintes économiques (*recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse en choisissant un seul prestataire*) technique et géographique (*un seul site*) conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique.

## ARTICLE 4 : CONTENU DES PRESTATIONS ET DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

### 4.1 - Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

- Le règlement de consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les actes d'engagements (AE)
- Un bordereau de prix unitaire (BPU)
- Détail du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

- L'attestation de visite du site

Les caractéristiques de la prestation figurent dans le CCTP.

#### **4.2 - Sous-traitance**

Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitants à l'ENSFEA, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du marché.

Un candidat qui envisage, dès la remise de son offre, de sous-traiter une partie des prestations doit en informer l'ENSFEA.

Si dans l'offre du candidat figurent la demande d'acceptation du sous-traitant et la demande d'agrément des conditions de paiement (*imprimé DC4*), la notification du marché vaut acceptation et agrément des conditions de paiement.

La déclaration d'un sous-traitant par le candidat doit être jointe en annexe à l'acte d'engagement.

Le sous-traitant présentera l'ensemble des pièces administratives relatives aux articles L2193-1 à L2193-14 du Code de la commande publique.

### **ARTICLE 5 : VISITE DU SITE OBLIGATOIRE**

Une visite du site est obligatoire. Pour l'organiser prendre rendez-vous avec le service infrastructure et logistique de l'ENSFEA au numéro suivant 07 89 08 46 73 ou par courriel : [infrastructure@ensfea.fr](mailto:infrastructure@ensfea.fr)

A l'issue de cette visite, une attestation sera remise.

### **ARTICLE 6 : OFFRES**

#### **6.1 - Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au : **le mercredi 26 mars 2025 à 14 heures**

#### **6.2 - Conditions de retrait**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur l'adresse du profil acheteur de l'ENFA sur la PLACE (Place des achats de l'État) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune demande sur support physique électronique n'est autorisée.

#### **6.3 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **6.4 - Contenu des plis**

##### **Offre dématérialisée**

La remise des plis s'effectuera obligatoirement sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le décret n°2002-692 du 30 avril 2002 pris en application du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>o</sup> de l'article L2132-2 du Code de la commande publique relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Dans le cadre de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les offres dématérialisées pourront être déposées via la PLACE (*Place des achats de l'État*) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

#### 6.4.1 Les pièces demandées relatives à la candidature de l'entreprise

- La lettre de candidature (DC1), signée par une personne habilitée à engager la société
- La déclaration du candidat (DC2) dont les rubriques devront être scrupuleusement renseignées, signées de façon originale par une personne habilitée à engager la société : références pour des prestations équivalentes (*contact, montant*), effectifs, chiffre d'affaire des trois dernières années, ...
- L'attestation d'assurance
- Les certifications, normes et labels du candidat
- Tous documents permettant de juger de la capacité professionnelle, technique et financière du candidat

#### 6.4.2 Les pièces composant l'offre

- **Les actes d'engagement** dûment complétés, datés et signés qui valent acceptation du CCAP, du CCTP et du CCAG-FCS
- **L'annexe à l'acte d'engagement** détaillant l'offre financière
- **Le mémoire technique et le mode opératoire** propres à l'entreprise justifiant des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

L'examen de la valeur technique de l'offre se fera en fonction du contenu du mémoire technique détaillé rédigé par l'entreprise. Celui-ci sera étudié et analysé précisément, les réponses de l'entreprise serviront à déterminer la note du critère qui sera établie de la façon suivante :

1. Moyens mis en œuvre (*humains et matériels*) pour la réalisation des travaux
2. Plan de démarrage des prestations de l'accord-cadre
3. Méthodologie et organisation spécifique des travaux
4. Calendrier prévisionnel d'exécution avec décomposition des tâches
5. Documentation et fiches techniques des produits proposés
6. Référence de fournisseurs cohérente avec les matériels inclus dans l'accord-cadre
7. Qualité de présentation du dossier technique

- **L'attestation de visite du site** délivrée lors de la visite obligatoire.

Le candidat peut également joindre à sa proposition tout document jugé utile à une meilleure compréhension de son offre.

Copie de sauvegarde

Le candidat pourra fournir une copie de sauvegarde de son offre sur support numérique, sous pli cacheté, dans une seule enveloppe à l'adresse suivante :

***Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA)***

***Service Achats-Marchés***

***2, route de Narbonne***

***BP 22687***

***31326 CASTANET TOLOSAN Cedex***

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception
- soit par remise sur place, contre récépissé :

***La réception sera assurée à ENSFEA – 2 route de Narbonne – AUZEVILLE-TOLOSANE – Bâtiment 6 – Bureau 8 ou 14 (Service Achats – Marchés) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.***

L'enveloppe doit comporter le nom du candidat et la mention :

**NE PAS OUVRIR**

**ACCORD-CADRE N°2025-002**

**Maintenance, exploitation et pilotage des installations énergétiques, réseaux,  
CVC de l'ENSFEA**

## **6.5 - Examen des candidatures et des offres**

### **6.5.1 Sélection des candidatures**

Lors de l'ouverture des plis, seront éliminées :

- les candidats non recevables en application des articles R2142, R2143, R2144 et R2151-7 du code de la commande publique ;
- les candidats dont les garanties techniques, professionnelles et financières par rapport à l'objet du marché sont insuffisants ou inacceptables.

### 6.5.2 Sélection des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre qu'il jugera économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants avec pondération :

- **Prix (40%)**
- **Valeur technique de l'offre (50%)**
- **Critères environnemental et social (10%) réparties selon les sous-critères suivants :**
  - *Gestion des déchets d'exploitation*
  - *Maitrise des rejets atmosphériques*
  - *Politique de l'entreprise en matière de développement durable*
  - *Taux d'apprentis et stagiaire pris en charge par l'entreprise dans la filière maintenance relative au périmètre de l'accord-cadre*

## **ARTICLE 7 : VARIANTES**

Les variantes ne sont pas autorisées. Les candidats devront répondre aux clauses du CCTP.

## **ARTICLE 8 : MODE DE REGLEMENT**

Le mode de règlement choisi est le virement. Les références du compte bancaire où les paiements devront être effectués seront indiqués dans l'acte d'engagement (*joindre un relevé d'identité bancaire*).

## **ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS**

Les demandes de renseignements pourront être effectuées :

- Par courriel : [marches@ensfea.fr](mailto:marches@ensfea.fr)
- De manière dématérialisée sur la PLACE (*Place des achats de l'État*) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>